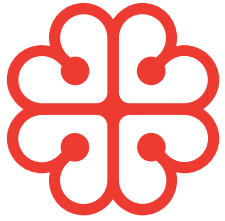


Présentée en vue des
élections générales
d'octobre 2026

Août 2026



Plateforme de demandes préélectorales Ville de Montréal





Table des matières

Mot de la mairesse	I
Synthèse des priorités	1
Priorité 1 : Itinérance et habitation.....	3
1.1 Itinérance	3
1.2 Habitation.....	4
Priorité 2 : Infrastructures et mobilité	7
2.1 Infrastructures	7
2.2 Transports collectifs.....	9
Priorité 3 : Vitalité et rayonnement.....	11
3.1 Sécurité	11
3.2 Secteurs stratégiques.....	13
3.3 Immigration	15
3.4 Événements internationaux d'envergure.....	17
3.5 Culture.....	18

Mot de la mairesse

La prochaine élection provinciale se déroule à un moment charnière pour le Québec. La crise de l'abordabilité, les défis pressants d'infrastructures et de mobilité, les transformations démographiques et les pressions sur notre compétitivité économique exigent des réponses ambitieuses et une collaboration étroite entre le gouvernement du Québec et sa métropole nationale.



Il est essentiel que le prochain gouvernement adopte un véritable Réflexe Montréal dans ses décisions. Cela signifie reconnaître concrètement le statut particulier de la métropole et tenir compte de ses responsabilités, de ses réalités et de ses besoins dans l'élaboration des politiques publiques, des programmes gouvernementaux et des investissements structurants. Cela signifie également entretenir une relation de partenariat avec la Ville de Montréal en nous consultant en amont des décisions qui ont des répercussions directes sur notre territoire et notre population.

À l'aube de cette élection, nous invitons les partis politiques à prendre des engagements clairs envers Montréal. Les demandes présentées dans ce document visent à donner à notre région métropolitaine les moyens de ses ambitions, au bénéfice de tout le Québec. Une métropole qui dispose des outils pour innover, attirer les talents et réaliser les projets structurants dont elle a besoin contribue directement à la prospérité, au rayonnement et à la qualité de vie de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Parce que lorsque Montréal réussit, c'est tout le Québec qui avance.

A handwritten signature in black ink, reading 'S. Ferrada'.

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal



Synthèse des priorités



Priorité 1 **Itinérance et habitation**

Faire de la lutte à l'itinérance et de l'accès à un logement abordable une priorité nationale, dotée de moyens financiers suffisants, stables et prévisibles, misant sur une approche préventive et intégrée en habitation, santé et services sociaux.



Priorité 2 **Infrastructures et mobilité**

Assurer un financement prévisible, flexible et suffisant des infrastructures municipales — incluant leur maintien — en privilégiant une approche de transfert de fonds, par cibles plutôt que par projet, et accompagnée d'une simplification réglementaire.

Moderniser le financement du transport collectif pour le rendre stable et pérenne, soutenir la réalisation de projets structurants sur le territoire montréalais et assurer une pleine participation de la Ville et de la STM à leur planification et conception.



Priorité 3 **Vitalité et rayonnement**

Reconnaître le rôle unique de Montréal comme métropole économique et culturelle du Québec, en :

- Assurant la sécurité de son territoire;
- Soutenant le développement de ses secteurs stratégiques (dont l'Est et le centre-ville);
- Favorisant l'installation durable des personnes immigrantes;
- Appuyant la culture et l'attraction d'événements internationaux d'envergure.





Priorité 1 : Itinérance et habitation

La qualité de vie et la cohésion sociale constituent les fondements d'une métropole inclusive, attractive et résiliente. Dans un contexte marqué par la crise de l'abordabilité et l'augmentation des vulnérabilités, des actions concertées des partenaires, y compris des trois paliers de gouvernement, sont nécessaires afin de lutter efficacement contre l'itinérance et accroître substantiellement l'offre de logements abordables.

1.1 Itinérance

Avec près de 5 000 des 12 000 personnes en situation d'itinérance visible au Québec, Montréal est au cœur de la crise des vulnérabilités. Cette réalité évolue rapidement avec la montée de l'itinérance économique qui touche des personnes fragilisées par la hausse importante des loyers, l'inflation et le manque de logements abordables. Par ailleurs, la croissance des situations de crise liées à des problèmes sévères de santé mentale et de dépendances dans les espaces publics soulève des enjeux importants de sécurité, de cohabitation sociale et de dignité humaine qui maintiennent les organismes communautaires et les services publics sous haute pression et requièrent des réponses cliniques adaptées. Dans un contexte où les espaces publics montréalais deviennent le théâtre de situations de crise, il importe de renforcer le continuum de soins de santé et les capacités de prise en charge adéquate de ces personnes.

La Ville de Montréal assume un leadership renouvelé en matière d'itinérance, en développant des approches innovantes en gestion des campements (notamment axées sur des interventions ciblées favorisant l'accès au logement), cohabitation sociale et intervention de proximité. Elle a notamment triplé ses investissements municipaux en itinérance dans le budget 2026 et créé le Groupe d'intervention tactique en itinérance (GITI), en plus de réserver des fonds conséquents (100 M \$ sur 10 ans) pour l'acquisition et la rénovation de bâtiments pour des projets en itinérance.

Demandes phares :

- **Faire de l'itinérance une priorité nationale assortie de moyens à la hauteur des besoins et de mécanismes de suivi rigoureux** (leadership clair; approche préventive et intégrée en habitation, santé, services sociaux; soin particulier porté à la sortie d'institutions; offre de services de proximité et adaptée à la diversité des profils de besoins; soutien rehaussé et prévisible des acteurs de première ligne; cibles mesurables et ajustement continu).
- **Établir un partenariat structurant entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal** assorti d'une enveloppe dédiée permettant notamment de financer des stratégies globales en matière de cohabitation sociale, de gestion des campements et de l'espace public.
- **Développer un modèle intégré de prise en charge des personnes en situation de crise dans les espaces publics**, notamment par la mise en place, avant l'été 2027, de trois Centres de soins d'urgence spécialisés en santé mentale et en dépendance, offrant des alternatives adaptées à l'occupation des espaces publics.
- **Assurer le financement récurrent de 3 200 places d'hébergement d'urgence**, incluant 500 places saisonnières, ainsi que des mesures structurantes favorisant l'accès et le maintien en logement afin d'assurer une trajectoire durable de sortie de l'itinérance.
- **Soutenir des projets stratégiques pour Montréal**, à commencer par :
 - La création de 2 000 unités de logement de transition avec accompagnement;
 - Le déploiement de mécanismes concertés de repérage, référencement et intervention, tels que le projet d'Accès coordonné visant une orientation rapide et stratégique des personnes vers les ressources les mieux adaptées à leurs besoins et le mécanisme d'Action rapide et intégrée pour les personnes en situation de vulnérabilité (ARIV);
 - La mise en place d'initiatives autodéterminées et culturellement adaptées à l'intention des Premières Nations et Inuit vivant à Montréal, telle que le Centre multiservice pour les Inuits de Montréal.

1.2 Habitation

Montréal fait face à une crise persistante de l'abordabilité. Le faible taux d'inoccupation des logements abordables (1,2 % en 2025), doublé de l'augmentation constante des loyers, accentue les pressions sur les ménages vulnérables. L'imprévisibilité des financements publics, l'augmentation rapide

des coûts de construction et du coût des terrains freinent par ailleurs le développement de nouvelles unités hors marché. En contexte de changements climatiques, vieillissement marqué du parc immobilier et vieillissement de la population, la métropole doit composer avec des besoins croissants en rénovation et adaptation de domicile.

Face à ces défis, Montréal fait preuve de leadership en saisissant tous les leviers à sa disposition pour protéger le parc locatif existant et accélérer les mises en chantier, notamment dans ses grands secteurs stratégiques de développement (quartier Namur-Hippodrome (QNH), Molson, Îlot Voyageur, Louvain Est, etc.). Pour favoriser le logement hors marché, la Ville mise sur un urbanisme simplifié, la mise à disposition de terrains municipaux à coût avantageux, le soutien direct aux OBNL, y compris en phase de prédéveloppement, et la création de réserves pour l'acquisition et la préservation d'immeubles stratégiques, notamment grâce au droit de préemption. Elle finance également des services d'aide au relogement pour prévenir l'itinérance des personnes ayant perdu leur logement.

Demandes phares :

- **Accroître de façon substantielle les investissements gouvernementaux** destinés à la construction de nouvelles unités hors marché (Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)) ainsi qu'à la rénovation et à l'adaptation de domiciles (Programme Rénovation Québec (PRQ) et Programme d'adaptation de domicile (PAD)) et en **garantir la prévisibilité pour une période minimale de cinq ans**, afin de préserver et de rétablir l'abordabilité du logement au Québec.
- Repositionner Montréal comme partenaire stratégique en habitation en réservant **une part substantielle des enveloppes pour la métropole** (cible de 45 %), et lui confiant des **responsabilités de programmation et de sélection** des projets en phase avec sa connaissance fine du territoire.
- **Revoir les modalités** du Programme gouvernemental d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL) afin de rehausser le remboursement du service municipal d'aide au relogement, dans une optique de prévention de l'itinérance.
- Doter le Québec d'un plan d'action pour **freiner la croissance des coûts de construction et accélérer la réalisation de logements hors marché**, notamment par la simplification réglementaire, l'innovation, l'amélioration de la productivité du secteur et la valorisation des terrains et immeubles publics vacants, notamment à des fins d'usage transitoire.





Priorité 2 : Infrastructures et mobilité

Montréal s'est dotée d'orientations ambitieuses afin de guider ses actions en matière de développement d'infrastructures, de résilience et de mobilité, via la Stratégie montréalaise de l'eau, le Plan climat Montréal et le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Chacun de ces documents s'appuie sur les besoins de la population afin d'intervenir au bon moment, sur le bon actif et avec la bonne intervention, en favorisant la transition écologique, la santé urbaine et la sécurité. Alors que des sommes croissantes sont investies pour l'entretien, la réfection et le développement de ces infrastructures, la conclusion de partenariats à long terme avec les autres paliers de gouvernement demeure incontournable pour garantir un financement prévisible et répondant à la hauteur des défis.

2.1 Infrastructures

Le déficit d'entretien, le contexte climatique et la crise du logement sont quelques-uns des facteurs qui exacerbent les besoins et représentent une pression financière grandissante pour la Ville. Malgré une hausse des investissements municipaux et des contributions des gouvernements du Québec et du Canada, Montréal peine à garder le contrôle : environ 1,5 G\$ seraient nécessaires par année pour éliminer en 10 ans le déficit de maintien des actifs en eau, des chiffres vertigineux qui dépassent largement la capacité du marché de la construction et l'acceptabilité sociale. Au-delà du maintien des actifs existants, les infrastructures municipales constituent également un préalable essentiel au développement de nouveaux quartiers et à l'accélération de la construction de logements. Les besoins associés à ces projets exercent une pression additionnelle sur la capacité financière des municipalités et commandent des mécanismes de financement mieux adaptés à leur réalisation. Les municipalités doivent enfin composer avec les impacts croissants des changements climatiques sur leurs infrastructures. Les épisodes de pluies extrêmes et les inondations qui en découlent exercent une pression grandissante sur les infrastructures municipales et les communautés et commandent des investissements accrus en résilience climatique, en gestion des eaux pluviales et en adaptation des milieux urbains afin de réduire les risques d'inondation et d'accroître la résilience du territoire. Dans ce contexte, la résilience des infrastructures municipales face aux changements climatiques est maintenant une condition essentielle de leur pérennité et de l'efficacité des investissements publics.

Dans cette optique, la Ville privilégie une approche intégrée d'adaptation, fondée sur la combinaison d'infrastructures grises et vertes, la réduction à la source des volumes d'eaux pluviales et la reconfiguration des milieux urbains. La Ville a réservé 7,4 G\$ dans son plan décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 pour optimiser les infrastructures d'eau, dont 140 M\$ pour la mise en place d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes. Un travail a également été fait avec Québec, afin de faciliter la mise en place des réseaux thermiques urbains ainsi que l'amélioration de l'efficacité des programmes de financement existants, et avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour un meilleur leadership en matière d'adaptation climatique.

Demandes phares :

- **Assurer un financement prévisible, souple et adéquat des infrastructures**, et surtout, de leur maintien, idéalement au sein du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) tout en permettant le recours à des modèles innovants de financement pour accélérer la réalisation de projets structurants. Ce financement doit également soutenir l'adaptation des infrastructures montréalaises aux changements climatiques, notamment face aux épisodes de pluies extrêmes et aux inondations.
- **Adopter une approche par cible plutôt que par projet**, notamment via les plans de gestion des actifs et les plans climat, afin d'offrir la flexibilité aux villes de choisir les meilleurs moyens pour déployer et ajuster les interventions en cours de route si requis, sans déroger à l'atteinte des objectifs initiaux.
- **Effectuer une révision globale des exigences réglementaires** applicables aux infrastructures municipales, incluant les règles d'approvisionnement, et assurer un soutien financier aux municipalités lors d'une mise aux normes découlant d'un changement réglementaire.

2.2 Transports collectifs

Montréal a la chance de pouvoir compter sur un réseau de mobilité structurant, une condition essentielle à la vitalité économique, à la mobilité durable ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques. Toutefois, le contexte financier est difficile et la STM, notamment pour résorber le déficit de maintien des actifs et préserver la fiabilité du réseau, arrive aux limites de sa capacité d'optimisation des dépenses, alors que 42 % des actifs sont estimés en mauvais ou très mauvais état. Ce déficit de maintien des actifs est estimé à 7 G\$ et pourrait atteindre 9 G\$ en 2030 si rien n'est fait.

Sans négliger les actifs existants, la Ville doit améliorer la mobilité en poursuivant un développement judicieux et efficient du réseau, pour désenclaver les quartiers et assurer la croissance économique et résidentielle. Il est nécessaire d'assurer une planification en continu du développement du réseau ainsi que des projets structurants, notamment dans l'Est de Montréal, tout comme une accélération du rythme de réalisation en étroite concertation avec les parties prenantes impliquées ou affectées par les mises en service. De son côté, la Ville poursuit l'optimisation des services en compagnie de l'ARTM, de la STM et du gouvernement, et souhaitera mettre de l'avant des solutions innovantes pour le montage financier des grands projets, à l'image des infrastructures conjointes au-dessus des nouvelles stations de métro de la ligne bleue.

Demandes phares :

- **Moderniser le cadre financier du transport collectif** pour assurer à long terme un financement stable, récurrent et efficace de la STM, incluant les investissements requis pour résorber le déficit de maintien des actifs et préserver la fiabilité du réseau, dans le respect de la capacité de payer du contribuable municipal.
- **Soutenir le développement des projets structurants** de transport collectif pour la Ville de Montréal, notamment le Projet structurant de l'Est (PSE), le prolongement de la ligne orange du métro, la réintroduction du dossier de la liaison du Grand-Sud-Ouest (GSO), et les stations Griffintown – Bernard-Landry et Bridge-Bonaventure du REM, afin d'assurer une continuité dans la réalisation des projets et de permettre le maintien dans la région métropolitaine du tunnelier utilisé pour le prolongement de la ligne bleue.
- **Mieux impliquer la Ville de Montréal et la STM dans l'élaboration et la conception des grands projets sur le territoire montréalais**, afin de profiter de l'expertise en matière d'aménagement du territoire et en opération de réseaux de transport collectif et maximiser les retombées collectives associées à leur réalisation.





Priorité 3 : Vitalité et rayonnement

La vitalité économique et le rayonnement de Montréal constituent des leviers essentiels de développement et de prospérité pour l'ensemble du Québec. Pour maximiser ce potentiel, un partenariat renforcé avec le gouvernement du Québec est requis dans plusieurs domaines clés d'intervention, parmi lesquels l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité sur le territoire, le développement de secteurs géographiques stratégiques, l'intégration des personnes immigrantes, le maintien d'un leadership culturel fort et l'attraction d'événements d'envergure.

3.1 Sécurité

La sécurité constitue une condition essentielle à la vitalité et au rayonnement de toute métropole. Au cours des dernières années, Montréal a toutefois connu une certaine hausse du sentiment d'insécurité, alimentée par divers facteurs, dont la présence du crime organisé, l'évolution des formes de criminalité ainsi que la visibilité accrue de l'itinérance et de la détresse sociale. Bien qu'un écart puisse exister entre le sentiment de sécurité et la sécurité réelle, il importe d'agir afin que Montréal demeure parmi les agglomérations les plus sécuritaires d'Amérique du Nord.

Le plus récent budget municipal accorde d'ailleurs une place de premier plan à la sécurité dans le but de poser des gestes concrets, entre autres en matière de prévention de la violence chez les jeunes et d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics.

Demandes phares :

- **Reconduire les ententes de financement en sécurité publique.**
Ces ententes, dont celle visant l'embauche de 225 policiers par année, permettent au SPVM d'agir concrètement face à des enjeux tels que les violences conjugales, les crimes économiques, le trafic de matières illicites ainsi que les crises sociales liées notamment aux enjeux de santé mentale et de toxicomanie. L'emploi de plusieurs centaines de policiers dépend de ces ententes.
- **Prévoir un financement dédié au développement de l'expertise policière et à la pérennité des formations spécialisées** requises pour répondre aux particularités opérationnelles de la métropole. Le travail policier est en constante évolution et se diversifie. Pour s'ajuster à cette réalité, des formations spécialisées sont requises, et ce, d'autant plus considérant le fait que le SPVM est le seul corps policier de niveau 5 au Québec.
- **Renouveler les financements en prévention de la violence chez les jeunes** (Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires) et pour assurer la poursuite du **fonctionnement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS)** qui agit efficacement pour apaiser les tensions et résoudre les situations non urgentes de conflits liés au partage de l'espace public à Montréal.
- **Prévoir un financement dédié pour soutenir le déploiement des caméras corporelles** au sein du SPVM ainsi que les coûts récurrents associés à l'exploitation de ces équipements, notamment en matière de stockage, de gestion et de conservation des données numériques.

3.2 Secteurs stratégiques

À eux deux, l'Est de Montréal et le centre-ville concentrent des actifs ainsi qu'un potentiel économique, institutionnel et logistique unique qui contribuent à la création de richesse, à l'innovation et à l'attractivité de la métropole.

L'Est de Montréal, déjà desservie facilement par le réseau autoroutier, regroupe des actifs stratégiques pour le développement économique et industriel du Québec, comme le Port de Montréal, les infrastructures énergétiques, le Quartier olympique et de vastes espaces industriels en redéveloppement. Il constitue également un milieu de vie en plein essor, où les enjeux de revitalisation urbaine, de mobilité durable, de transition écologique et de création d'emplois de qualité se conjuguent. La Ville agit d'ailleurs déjà comme moteur de transformation, via la création du Bureau de l'Est pour accélérer la réalisation des projets structurants, et son rôle central au sein du Groupe d'action pour le développement de l'Est de Montréal (GADEM).

De son côté, **le centre-ville** demeure un pôle économique, culturel, universitaire, touristique et d'affaires qui constitue une vitrine internationale pour l'ensemble du Québec. La Ville soutient son développement à travers la *Stratégie centre-ville 2030*, un budget dédié à sa revitalisation, la mise en place d'une gouvernance renouvelée et le déploiement d'initiatives visant à améliorer l'expérience urbaine, la vitalité commerciale et l'animation du territoire.

Forte des investissements et des initiatives déjà déployées pour soutenir leur transformation et leur vitalité, la Ville de Montréal demande aux partis politiques de s'engager à renforcer leur partenariat avec la métropole afin d'accélérer la réalisation de projets structurants et de maximiser le potentiel de ces deux secteurs névralgiques au bénéfice de l'ensemble du Québec.

Demandes phares :

- **Accélérer la réalisation des projets structurants de l'Est de Montréal** en assurant le financement et la mise en œuvre du projet structurant de l'Est (PSE), de l'axe Assomption–Souligny et des infrastructures stratégiques du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île, incluant les liens routiers, énergétiques et logistiques nécessaires au développement économique du territoire ainsi que par la mise en place du bureau de projet conjoint pour transformer la rue Notre-Dame Est entre le centre-ville et l'A-25.
- **Mettre en place une enveloppe pluriannuelle dédiée** à la revitalisation et au développement de l'Est de Montréal, sous gouvernance municipale, afin d'appuyer avec une prévisibilité à long terme la requalification et la décontamination de terrains stratégiques, l'attraction d'investissements et la réalisation de projets à fort potentiel de création de richesse.
- **Accorder à la Ville les leviers législatifs et fonciers nécessaires** à la mise en valeur des secteurs économiques stratégiques de l'Est, notamment par l'élargissement des pouvoirs prévus à la Charte de la Ville pour faciliter l'acquisition, l'assemblage et le redéveloppement de terrains destinés à des projets structurants.
- **Reconnaître officiellement le statut particulier du centre-ville de Montréal** comme cœur économique, culturel, institutionnel et touristique du Québec et soutenir cette reconnaissance par un financement dédié et récurrent.
- **Contribuer financièrement à la réalisation de projets structurants** à fort effet de levier visant à accroître l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement du centre-ville par des interventions en aménagement, mobilité, innovation, culture et animation urbaine, et ce, notamment dans les secteurs de l'îlot Voyageur et du Quartier latin.

3.3 Immigration

Métropole dynamique et ville universitaire de renommée internationale, Montréal accueille la majorité des personnes immigrantes du Québec et attire des talents du monde entier. Alors qu'elle offre à ces personnes de nombreuses possibilités de contribution à la vie scientifique, économique, sociale et culturelle, la Ville dépend fortement de leur apport, y compris celui des étudiants internationaux et des travailleurs temporaires.

Les changements récents apportés aux programmes et aux cadres législatifs, dont la réduction des seuils d'immigration et le resserrement de certaines voies d'accès, fragilisent toutefois la capacité d'attraction et de rétention de Montréal et menacent sa vitalité et sa croissance, notamment démographique. Par ailleurs, la diminution de l'accès aux services pour les personnes immigrantes, particulièrement celles en demandes d'asile ou à statut précaire, exerce une pression accrue sur les services municipaux et communautaires (ex. : accompagnement juridique, aide à l'installation et à l'hébergement).

Forte d'une expertise reconnue dans l'adaptation des politiques gouvernementales aux réalités territoriales de la métropole, la Ville de Montréal mène une action structurante en matière d'accueil, d'intégration et de participation des personnes immigrantes, dans les limites de ses compétences. Cette action s'appuie à la fois sur la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur une approche des droits de la personne, d'équité et de lutte contre les discriminations systémiques et sur la concertation avec les partenaires économiques, institutionnels et communautaires.

Demandes phares :

- **Reconnaître le statut particulier de Montréal dans les politiques et programmes d'immigration**, notamment en assurant un arrimage cohérent entre les objectifs de régionalisation et l'attractivité de la métropole, tout en renforçant l'autonomie municipale dans l'utilisation des financements.
- **Favoriser la prévisibilité et la stabilité des parcours migratoires** pour mieux soutenir la compétitivité de Montréal et de ses entreprises, ainsi que l'attractivité de ses établissements d'enseignement supérieur, en levant ou en adaptant les restrictions associées aux permis temporaires (évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) et Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET)), en maintenant une voie d'accès simplifiée à la résidence permanente pour les personnes déjà établies au Québec, y compris à Montréal (Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)) et en mettant en place des mesures transitoires pour éviter les pertes de statut.
- **Assurer une offre de service accessible et adaptée qui répond aux besoins réels en matière d'accompagnement, de francisation et d'intégration** des personnes immigrantes, incluant celles en demande d'asile ou à statut précaire, entre autres par le développement de solutions structurantes en hébergement d'urgence ou temporaire et en logement transitoire (Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)).

3.4 Événements internationaux d'envergure

Montréal demeure l'une des destinations d'affaire et de tourisme les plus importantes au Canada, générant des retombées économiques substantielles. Pour assurer ce statut, elle doit pouvoir compter sur des infrastructures de calibre mondial et des outils financiers adaptés.

Le Palais des congrès de Montréal constitue, à ce titre, une infrastructure clé pour la tenue d'événements internationaux dans la métropole. Son agrandissement représente également une occasion de soutenir la revitalisation du secteur environnant, notamment du Quartier chinois, et de renforcer l'attractivité du centre-ville. L'augmentation de sa capacité d'accueil devient incontournable afin de ne pas perdre des opportunités au profit d'autres villes canadiennes, comme Toronto, Vancouver ou Calgary. Une manière, en outre, de consolider et d'accroître significativement les retombées économiques de ces événements d'affaires, lesquelles s'élèvent déjà à plus de 395 M\$. De même, des investissements sont requis pour assurer la tenue d'événements sportifs, culturels et économiques d'envergure à Montréal, alors que la concurrence s'est accrue ces dernières années entre les grandes métropoles pour l'accueil de telles activités.

Demandes phares :

- **Réaliser l'agrandissement du Palais des congrès**, comprenant la rénovation de l'immeuble existant et l'ajout de nouveaux espaces fonctionnels. Cette démarche comprendrait l'engagement sur un échéancier de réalisation ainsi qu'un financement conséquent.
- **Créer un fonds métropolitain dédié à l'attraction et à la rétention d'événements internationaux d'envergure**. Sa mise en place permettrait d'appuyer financièrement la candidature, l'organisation et le maintien d'événements stratégiques, tels que les Grands prix cyclistes, des championnats sportifs, des congrès internationaux, des manifestations culturelles ou d'autres rendez-vous générateurs de retombées économiques significatives pour l'ensemble du Québec.

3.5 Culture

Montréal joue un rôle central dans le rayonnement culturel du Québec à l'échelle nationale et internationale, et il importe de maintenir une offre diversifiée, accessible et de qualité. Le secteur est toutefois fragilisé par les transformations des habitudes de consommation, la hausse des coûts d'opération et la désuétude des infrastructures culturelles.

Convaincue du pouvoir de la culture d'agir comme levier central de qualité de vie, de cohésion sociale et de rayonnement, Montréal favorise, par ses programmes, l'innovation et la médiation culturelle, la préservation du patrimoine et la créativité numérique, tout en apportant un soutien direct à des artistes, organismes, festivals et événements qui font vibrer la ville. Elle favorise l'accès à la culture et la participation citoyenne dans tous les quartiers, notamment par l'entremise de son réseau de bibliothèques et de Maisons de la culture, et affirme son leadership pour positionner Montréal comme une métropole culturelle forte, inclusive et reconnue à l'échelle internationale.

Demandes phares :

- **S'engager dans les travaux de relance de l'Alliance Montréal, métropole culturelle**, aux côtés de la Ville de Montréal, du gouvernement fédéral, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et du Conseil des Arts de Montréal, afin de positionner Montréal comme grande métropole francophone culturelle de calibre international.
- **Signer une nouvelle Entente de développement culturel de Montréal (EDCM)**, triennale et structurante, articulée autour des deux axes suivants :
 - La poursuite des investissements en infrastructures culturelles, notamment les bibliothèques, qui jouent un double rôle culturel et social, y compris au sein de secteurs prioritaires en développement, tels que le quartier Namur-Hippodrome, le Secteur de l'Est, Molson, etc.;
 - Le renforcement et la bonification des investissements en budget de fonctionnement pour les activités culturelles dans les quartiers.
- **Prioriser le projet de réserve muséale** pour soutenir l'ensemble des établissements de la grande région de Montréal aux prises avec des enjeux urgents de conservation des collections.

Publié par la Ville de Montréal

**Bureau des relations gouvernementales
et internationales et du protocole**

275, rue Notre-Dame Est, Montréal
(Québec) H2Y 1C6

PDF, Français

Crédit photo de couverture :

Mathieu Sparks

Design graphique :

Service des communications et
des affaires publiques

Montréal 

© Ville de Montréal (2026-08-25) 2744 - 01